

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2014 à 18 h 30, sous la présidence de Madame Josette FARFAL, Maire.

- Etaient présents :

Mesdames FARFAL, LE NEINDRE et MESTUROUX
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, MARCON, CODET, LARTIGUE, TABARD et TAVET

- Etaient absente excusée :

Madame Christiane DE GEITERE : procuration donnée à Madame Catherine LE NEINDRE

- Date de la convocation : 01 septembre 2014

- Secrétaire de séance : Monsieur André VIDAL

- ORDRE DU JOUR :

1-lecture et approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 01 septembre 2014

2- AFFAIRES FINANCIERES

- Demande de subvention du Cercle des Elèves du Collège de Beynat

3-AFFAIRES GENERALES

- Activités périscolaires : convention avec les intervenants bénévoles

- Transport collectif vers le Centre de Loisirs du Chambon : convention avec la Commune de Sainte-Fortunade

- Convention de partenariat avec la SEPOL

- Projet Eolien : retrait de la délibération du 27 mai 2014

4-QUESTIONS DIVERSES

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 01 septembre 2014

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 01 septembre 2014 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2-AFFAIRES GENERALES

- **Demande de subvention du Cercle des Elèves du Collège de Beynat** : un courrier du 12 mai 2014 émanant du Cercle des Elèves de Beynat est présenté à l'assemblée dans lequel il sollicite le versement d'une participation financière pour les élèves de la Commune de Le Chastang.

Le cercle des élèves finance de nombreuses actions (sorties éducatives...) et effectue notamment des achats groupés de fournitures scolaires pour les élèves qui le désirent.

Jusqu'à la rentrée scolaire 2009-2010, le Conseil Municipal de Beynat participait financièrement (15 €/élève) pour tous les élèves du collège afin de faire baisser la facture pour les parents. Actuellement, il ne subventionne que les achats des élèves de la Commune de Beynat.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au Cercle des Elèves de Beynat une subvention forfaitaire à hauteur de 150.00 €

- Activités périscolaires : convention avec les intervenants bénévoles : La Commune a mis en place dès la rentrée 2013 la réforme des rythmes scolaires et les activités périscolaires ont été assurées par les PEP19 moyennant un coût total de 803.00 €.

Pour la rentrée 2014/2015, la Commission des Affaires Scolaires a souhaité faire appel au bénévolat.

Six personnes de la Commune ont répondu favorablement :

- Madame Catherine LHUISSIER
- Madame Bernadette LARCENA
- Madame Marinette SCAGGIARI
- Madame Martine MALABEU
- Monsieur Michel ROUX
- Monsieur Paul KOCHERSPERGER

La Commission des Affaires Scolaires a retenu à titre principal le projet de Madame Catherine LHUISSIER, artiste plasticienne, qui permet de couvrir toute l'année scolaire

Elle abordera avec les élèves les thématiques telles que la mémoire, les portraits et les traces.

Cependant, en cas d'indisponibilité ponctuelle de l'intéressée, il pourra être fait appel aux autres bénévoles.

Une convention de bénévolat devra être établie avec Madame LHUISSIER ainsi qu'avec les autres bénévoles s'ils interviennent pour la remplacer.

Un exemplaire du projet de convention de bénévolat est remis à chaque élu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la Convention de bénévolat avec Madame LHUISSIER et autorise Madame Le Maire à établir en cas de besoin des conventions similaires avec les autres bénévoles.

- Transport collectif vers le Centre de Loisirs du Chambon : convention avec la Commune de Sainte-Fortunade : Suite à la mise en place dans toutes les communes de la réforme des rythmes scolaires, à partir de septembre 2014, certaines communes ont saisi TULLE AGGLO pour la mise en place d'un transport les mercredis midi des écoles vers le Centre du Chambon.

Les Communes concernées sont :

- Sainte-Fortunade
- Le Chastang
- Cornil
- Ladignac/Rondelles
- Lagarde-Enval
- Laguenne

La Commune de Sainte-Fortunade est volontaire pour porter le groupement de commande et les communes se sont accordées sur un principe de co-financement sur la base d'une répartition des coûts au prorata du nombre d'enfants par commune, fixé pour l'ensemble de l'année scolaire.

Tulle Agglo prendra à sa charge 75 % du montant, les 25 % restants étant répartis entre les communes.

Le 22 août 2014, les offres ont été étudiées par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande :

- 2 circuits ont été arrêtés :

- * Le Chastang (3 élèves)- Cornil (20 élèves)-Laguenne (20 élèves)
- * Ladignac (5 élèves)-Lagarde Enval (6 élèves)-Sainte-Fortunade (27 élèves)

- L'entreprise FAURE (moins-disante) a été retenue pour un coût de 75 €/transport.

La participation de la Commune de Le Chastang pourrait être d'environ 50.00 € mais cela reste à définir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la Commune de Le Chastang au groupement de commande.

- **Convention de partenariat avec la SEPOL** : Monsieur MARTHON administrateur bénévole de la SEPOL (Société pour l'Etude de la Protection des Oiseaux en Limousin) a recensé beaucoup d'hirondelles sur Le Chastang, alors qu'elles sont en déclin sur le limousin.

Il propose de faire installer des nids d'hirondelles sur les bâtiments communaux et en retour, il propose une animation gratuite à l'école sur les hirondelles, une réunion d'information sur les hirondelles et le projet que mène la SEPOL.

Une proposition de convention de partenariat a été établie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et décide l'achat de trois nichoirs qui seront installés sur une des façade de l'école ainsi que des plaques anti salissures.

- Projet Eolien :

1-retrait de la délibération du 27 mai 2014 : Lors du Conseil Municipal du 27 mai 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait autorisé Madame Le Maire à

- donner mandat à la Société VSB ENERGIES NOUVELLES pour réaliser une demande de permis de construire,

- donner mandat à la Société VSB ENERGIES NOUVELLES pour réaliser une demande d'autorisation d'exploiter (IPCE),

- signer tous les documents nécessaires au développement de ce projet,

- signer tous les documents nécessaires à l'utilisation des chemins communaux pour accéder à ce site.

Compte tenu du vote lors du Conseil Municipal le 01 septembre 2014 d'une motion de refus d'un projet éolien sur les Communes de Beynat, Le Chastang et Palazinges, Madame Le Maire demande à l'assemblée le retrait de cette délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la délibération du 27 mai 2014 portant sur le projet Eolien.

2- Réunion d'information avec une délégation d'habitants de la Commune : A l'issue de la permanence avec la Société VSB ENERGIES NOUVELLES, le 18 juillet 2014, les habitants avaient sollicité une rencontre avec le Conseil Municipal. La date du Vendredi 12 septembre 2014 à 18 h 30 avait été retenue.

Les habitants n'ayant pas émis le souhait d'annuler cette rencontre, Madame Le Maire précise que celle-ci est maintenue Elle souligne également qu'une délégation constituée d'une douzaine de personnes sera reçue.

3-Courrier des habitants : Madame Le Maire a remis à chaque élu un exemplaire du courrier de certains habitants de la Commune de Le Chastang sollicitant une réunion publique pour la population ainsi que deux articles parus dans la presse après le vote de la motion.

3-QUESTIONS DIVERSES

- **Commission Communale des Impôts Directs**: Lors de la séance du 27 mai 2014, le Conseil Municipal avait élaboré une liste permettant de constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

Suite à la transmission de la liste aux services de la Direction Générale des Finances Publiques six commissaires titulaires et six commissaires suppléants ont été désignés à savoir :

Commissaires titulaires :

Monsieur Jean-Michel AUBERTIE
Monsieur Richard ROUANNE
Monsieur Jean-Michel MAZET
Monsieur Guy BOURG
Monsieur Alain NEUVILLE
Monsieur Raymond BROUSSE

Commissaires suppléants

Monsieur Philippe DUPUY
Monsieur Patrick SALAGNAC
Monsieur Fortuné SCAGGIARI
Monsieur Michel FREITAS
Monsieur Michel MADELBOS
Madame Bernadette LAYGUES

- **TULLE AGGLO** : Dans un mail du 11 juillet 2014, Madame Le Maire sollicitait les élus pour s'inscrire à une commission ou à un groupe de travail.

Trois élus se sont manifestés :

- Monsieur André VIDAL, commission « Travaux voirie, patrimoine communautaire. A ce titre, il sera le référent Voirie.
- Madame Catherine LE NEINDRE : commission « Valorisation Environnementale ». A ce titre, elle sera le référent Collecte des déchets.
- Monsieur Christophe MARCON : groupe de travail « Tourisme ».

- Réunion de Commissions

- Fêtes et Cérémonies : mardi 16 septembre 2014 à 20 h 00.
- Commission Information et Communication : Monsieur Christophe MARCON fixera prochainement la date. Lors de cette réunion, il sera abordé l'élaboration du bulletin municipal de décembre 2014 et le projet de création d'un site internet.
- Plans de gestion des risques de la commune : Le groupe de travail sera réuni prochainement pour la présentation et la mise à jour de ces plans.
- Activités périscolaires : Madame Catherine LHUISSIER sera invitée au prochain Conseil d'école pour lui permettre de présenter son projet aux parents d'élèves.

Séance levée à 19 h 40

La Présidente

Josette FARFAL



Le Secrétaire

André VIDAL